

ANNEXE AU REGLEMENT

Circulation dans le Centre de Loisirs

Afin de minimiser les lieux où se croisent les enfants, ceux-ci emprunteront obligatoirement un parcours balisé dans les locaux.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil a été définie en tenant compte des spécificités de notre salle : superficie des locaux, nombre d'encadrants, nombre de toilettes et l'âge des enfants.

L'accueil

Si vous souhaitez que votre enfant, à partir de 6 ans, porte un masque, cela est possible si vous lui en fournissez deux par journée. Votre enfant doit être en capacité de le mettre et de le retirer seul.

Si vous lui fournissez un masque lavable, merci de prévoir une pochette pour stocker les masques usagés (type sac de congélation).

Votre enfant, peut apporter dans son sac, une gourde d'eau ou une petite bouteille d'eau, marquée à son nom. Vous devrez également prévoir un goûter dans une boîte marquée ou un sac congélation marqué au nom de l'enfant.

Pour les plus petits il est nécessaire de prévoir un change complet à son nom.

Nous vous demandons également un grand sac type « sac de supermarché » afin que votre enfant puisse y mettre ses affaires (veste, casquette...).

Le protocole d'isolement en cas de symptôme chez un enfant sur le temps du centre de loisirs

Si un enfant présente les symptômes suivants :

- Fièvre,
- Toux,
- Fatigue,
- Difficultés respiratoires,
- Etouffements.

Il sera isolé dans une partie de la salle réservée à cet effet, sous la surveillance d'un animateur en respectant les règles de distanciation physique, et sera invité à porter un masque.

Les parents seront prévenus et devront venir chercher leur enfant le plus rapidement possible puis prendre les mesures nécessaires.

Le protocole sanitaire national vous demande également :

- de surveiller l'apparition de symptôme chez votre enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte au centre de loisirs (la température doit être inférieure à 37,8°C).
- d'être facilement joignable avec un téléphone allumé.
- De bien rappeler à votre enfant de respecter les gestes barrières (explication à votre enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...)
- de vêtir votre enfant de telle manière qu'il puisse être autonome (pas de chaussures à lacets pour les enfants qui ne savent pas les faire, pas de bouton difficile à mettre...)
- de respecter les gestes barrière ainsi que les marquages au sol lorsque vous déposez ou que vous récupérez votre enfant au centre de loisirs.

**Le Maire,
Bruno ADNET**